

QUESTIONS ET RÉPONSES
PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE CENTRE MULTISERVICES
DE MONTCERF-LYTTON

Q. En quoi consiste le projet ?

Il s'agit de lancer une coopérative de solidarité ayant pour projet de lancer, à Montcerf-Lyttton, un centre multiservices, comprenant les éléments suivants :

- Dépanneur (nourriture, bière, billets de loterie, permis de chasse et de pêche, etc.)
- casse-croûte ;
- station d'essence ;
- guichet bancaire ;
- expositions et vente d'artisanat local ;
- marché public de vente de produits du terroir locaux (fromagerie La cabriole ; sucrerie Bobel ; Ferme d'antan, etc.) ;
- centre d'accès Internet ;
- bureau de postes ;
- bibliothèque (possibilité) ;
- salle paroissiale : entrepôt et certaines activités.

Q. Qu'est-ce qu'une coopérative de solidarité ?

C'est un organisme indépendant qui est sans but lucratif. Il est géré par un conseil d'administration bénévole formé de cinq utilisateurs clients et de deux utilisateurs – producteurs/fournisseurs. Les gens sont invités à acheter des « parts sociales » comme suit : utilisateurs clients : 20 \$; utilisateurs producteurs/fournisseurs : 100 \$; membres soutien (de l'extérieur) : 20 \$). Ils deviennent ainsi des membres, avec contrat de membre. Les gens investissent dans le projet parce qu'ils y croient, parce qu'ils trouvent qu'on en a vraiment besoin et que ce serait un réel avantage pour la collectivité. Ainsi, tout bénéfice généré par la coopérative n'est pas retourné aux sociétaires sous forme de ristourne/redevance mais est plutôt réinvesti dans le projet. Ce genre d'organisme s'inscrit dans un mouvement de développement économique fort prometteur appelé « économie sociale ».

Q. Y a-t-il d'autres avantages à la structure de coopérative ?

Oui :

- Parce qu'une coopérative est à but non lucratif, alors ça fonctionne avec beaucoup de **bonne volonté** de la part de beaucoup de gens, salariés et **bénévoles**. Le principe d'**équipe** répartit ainsi le travail et rend la charge de travail supportable. Car un dépanneur à lui seul, c'est beaucoup de travail. Pour un particulier privé en affaires, c'est extrêmement exigeant de supporter seul les heures requises.

Q. À quel endroit le centre multiservices serait-il situé ?

Au 1, rue Principale Nord, soit là où la rue du Collège commence. Cet endroit est idéal pour favoriser l'achalandage car il s'agit en quelque sorte d'une fourche. Quelle que soit la direction d'où on vient, on ne pourrait pas manquer le centre, qui serait au carrefour. Il s'agit de l'ancien dépanneur « Le Faucon ». Il y a une offre d'achat de déposée qui est valide jusqu'en mai 2017.

Q. Qui serait propriétaire de l'immeuble ?

Ce serait la Municipalité, parce qu'il est important que la Municipalité participe activement à ce genre de projet. La participation et l'appui de la Municipalité permet d'aller chercher encore plus de subventions, et des montants encore plus importants.

Q. Combien ce projet coûterait-il à la Municipalité ?

Pas un sou. Il est même possible que le projet lui rapporte un peu. Les quelque 15 000 \$ par année que coûterait le projet (emprunt de 300 000 \$ sur 20 ans), seraient plus que couverts par les revenus de loyer générés par l'immeuble (centre multiservices + logis à l'étage), soit 18 000 \$ par année. **Donc, les taxes municipales des contribuables n'augmenteraient pas d'aucune façon pour financer ce projet.** Tout ce que la Municipalité aurait à faire, c'est un règlement d'emprunt de 300 000 \$, dont le remboursement de 15 000 \$ par année serait couvert par les revenus de loyer générés par l'immeuble. Bientôt, la Municipalité mènera une « **tenue de registre** », que toute personne s'objectant au projet pourra signer. Si le nombre d'objections requis est atteint, il faudra alors tenir un **référendum** pour lequel la question sera quelque chose comme : « Êtes-vous d'accord que la Municipalité de Montcerf-Lytton fasse un emprunt de 300 000 \$ pour financer le projet de centre multiservices de la coopérative de solidarité de Montcerf-Lytton ? ».

Q. Pourquoi les dépanneurs précédents ont-ils tous fermé ?

Les dépanneurs précédents étaient tous rentables.

- C'est la charge de travail qui devient trop lourde pour un particulier à supporter seul ;
- Cette lourdeur amène les exploitants à être inconstants dans leurs heures d'ouverture, ce qui décourage l'achalandage ;
- Les dépanneurs précédents étaient disposés à fonctionner à crédit avec leurs clients, ce qui représente beaucoup de travail pour recouvrer les recettes. Le centre multiservices n'offrirait pas de ventes à crédit ;
- Aussi, le centre multiservices créerait encore plus d'achalandage car il ne s'agirait pas uniquement d'un dépanneur, mais de beaucoup plus ;
- Par ailleurs, si l'accent est vraiment mis sur l'accueil positif et chaleureux, si le service à la clientèle est bon, les gens viendront de partout des alentours pour y retrouver cette ambiance positive.

Q. Comment les dépenses annuelles de fonctionnement seraient-elles couvertes ?

Les sources de revenus seraient les ventes du centre (dépanneur, casse-croûte, essence).

Q. Pourquoi ne pas relancer le dépanneur S'a Wésine entre-temps ?

C'est exactement ce que préconise le comité provisoire de la coopérative, afin de conserver les services de proximité essentiels. La propriétaire est bien disposée à louer son local à la coopérative. C'est le conseil d'administration permanent de la coopérative qui en décidera. Celui-ci sera élu lors d'une **assemblée générale d'organisation (AGO)** qui aura lieu le 20 octobre. Les personnes élues bénéficieront de l'encadrement de la Fédération des coopératives de solidarité du Québec. Il s'agit de postes bénévoles. La charge de travail consiste à une réunion par mois environ. Lors de cette soirée de l'AGO du 19 octobre, pour avoir droit de vote et pour être admissible à un poste d'administrateur, il faudra avoir acheté, au préalable, au moins une part sociale (20 \$ pour les utilisateurs clients ou 100 \$ pour les utilisateurs – producteurs/fournisseurs ; 20 \$ membre soutien). Quel que soit le nombre de part achetées, le nombre de vote par personne demeure un seul. La vente de parts sociales se fera le soir même de l'AGO, à l'entrée.

Q. Pourquoi les jeunes voudraient-ils s'établir à Montcerf-Lytton quand il n'y a pas d'emploi ?

- La coopérative créerait plusieurs emplois à elle seule ;
- Les employeurs éventuels que la Municipalité pourrait inviter à s'établir à Montcerf-Lytton seraient encouragés par la présence d'infrastructures de base (toilettes publiques, casse-croûte, dépanneur, etc.). C'est une grande roue qui tourne. Une chose en amène une autre ;
- Les jeunes seraient même peut-être inspirés davantage à lancer des entreprises qui créent de l'emploi, à Montcerf-Lytton, sachant que les infrastructures collectives de base sont là.

Q. La valeur de nos maisons sera-t-elle impactée par ce projet ?

Oui, la valeur des maisons aura tendance à augmenter si on crée un achalandage à Montcerf-Lytton. Actuellement, il y en a plusieurs à vendre, et elles sont sur le marché depuis longtemps. C'est dommage car pour plusieurs personnes qui ont été des travailleurs de la classe moyenne, ils n'ont pas de fond de pension. Leur immeuble *est* leur fond de pension. Voir la valeur de cet immeuble déprécier toujours davantage en raison de la dévitalisation du village, c'est décourageant pour eux.

Q. Qu'est-ce qui assurera le plus la réussite du projet ?

Il faudrait absolument engager un(e) directeur/trice général(e) à temps plein qui ferait le lien entre la coopérative et la Municipalité. La coopérative serait encadrée, soutenue et supervisée par la Municipalité, et accompagnée par la MRC ainsi que par la Fédération des

coopératives. Elle aurait un bon sens de l'orientation et serait soutenue dans l'atteinte de ses objectifs.

Prochaine étape :

Maintenant que le comité provisoire de la coopérative a sondé l'intérêt de la population pour le projet et compte tenu de la réponse nombreuse et positive en fait de feuilles de sondage remplies et déposées ; la salle pleine lors de l'assemblée publique d'information du 20 septembre (plus de dix pour cent de la population était présente) ; et la réponse positive des gens lors de cette assemblée, le comité sent qu'il peut aller de l'avant, au moins jusqu'à la tenue de registre.

La prochaine étape est donc l'assemblée générale d'organisation (AGO), laquelle aura lieu le 19 octobre 2016 à 19 h (ceux qui n'auront pas encore acheté leurs parts sociales pourront le faire entre 18 h 30 et 19 h), au centre municipal de Montcerf-Lytton. Venez en grand nombre élire le conseil d'administration de la coopérative de développement de Montcerf-Lytton. Mieux encore, soyez les bienvenus pour vous présenter pour l'un ou l'autre de ces sept postes d'administrateur (quatre postes d'utilisateurs clients ; deux postes d'utilisateurs producteurs/fournisseurs ; un poste de membre soutien).

Actualisé le 4 octobre 2016